

2024/

## Décision 2024/41



### Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de services de maintenance des plateaux sportifs pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

Afin d'assurer la conformité et les réparations les plateaux sportifs de la Communauté d'Agglomération, une consultation passée en procédure adaptée a été lancée du 16 septembre 2024 au 07 octobre 2024 12h00.

L'accord-cadre est prévu pour 12 mois renouvelables trois fois à compter de la notification du premier bon de commande.

L'accord-cadre est alloté comme suit :

- Lot n°1 : Maintenance pour des montants minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris ;
- Lot n°2 : Réparation pour des montants minimum de 15 000 € HT et maximum de 80 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris.

Les plateaux sportifs concernés sont les suivants :

Localisation	Concept
Boussières-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA
Busigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA
Le-Cateau-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA
Cattenières	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA
Estourmel	AE 450 ALU-BOIS FIRST
Haucourt-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA
Honnechy	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA
Ligny-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA
Montigny-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA
Reumont	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA
Saint-Benin	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA
Troisvilles	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA
Walincourt-Selvigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA

Un pli a été déposé contenant une offre pour chaque lot par la société AGORESPACE.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se sont réunis le 08 octobre 2024 à 09h30 afin de contrôler la candidature et évaluer les offres. La candidature d'AGORESPACE étant régulière, les offres ont été évaluées conformément aux exigences contractuelles. Chaque offre étant conforme aux besoins des lots n°1 et 2, les membres de la CAO proposent d'attribuer l'accord-cadre à bon de commande à la société AGORESPACE dans les conditions mentionnées ci-dessus.

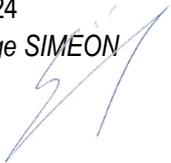
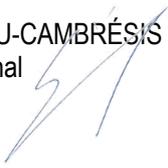
2024/

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

## DÉCIDE

- D'attribuer le lot n°1 de la présente consultation à la société AGORESPACE pour les montants minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris ;
- D'attribuer le lot n°2 de la présente consultation à la société DASSÉ pour les montants minimum de 15 000 € HT et maximum de 80 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris.

<b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 08/10/2024 Publication le 08/10/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON 	Fait à Beauvois-en-Cambresis, le 08/10/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
--	---

### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Cachet du candidat :

**AGORESPACE**

SAS au capital de 450 000 €  
391 543 691 RCS Compiègne  
334, rue Bernard Bordier  
60150 LONGUEIL ANNEL  
Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

# ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE SERVICES DE MAINTENANCE DES PLATEAUX SPORTIFS POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

## ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Service technique
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Service
- Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP
- Date de réception des candidatures et des offres : 07 octobre 2024, 12h00
- Allotissement : Lot n°1 : Maintenance pour des montants minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris // Lot n°2 : Réparation pour des montants minimum de 15 000 € HT et maximum de 80 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris.
- Début : Date notification du premier bon de commande ...../...../.....
- Durée : Douze mois renouvelable, trois fois tacitement

**Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre :**  
sferret @ agorespace.com

*fle*

Article 1 -	Objet et étendue de la consultation .....	4
1-1.	Objet de la consultation .....	4
1-2.	Mode de passation .....	4
1-3.	Technique d'achat .....	4
1-4.	Allotissement et montants.....	4
1-5.	Lieux d'exécution .....	4
1-6.	Délais de validité des offres.....	4
1-7.	Début et durée de l'accord-cadre .....	4
1-8.	Délai d'exécution et fonctionnement de l'accord-cadre .....	5
1-8.1.	Lot n°1 – Maintenance annuelle.....	5
1-8.2.	Lot n°2 – Réparations curatives .....	5
1-9.	Modalité de règlement .....	5
1-10.	Pouvoir adjudicateur .....	5
1-10.1.	Désignation du pouvoir adjudicateur .....	5
1-10.2.	Personne habilitée à signer le marché public.....	5
1-11.	Comptable assignataire .....	5
Article 2 -	Document de consultation des entreprises .....	6
2-1.	Documents généraux.....	6
2-2.	Documents particuliers .....	6
Article 3 -	Engagement du candidat.....	7
3-1.	Engagement et identification du candidat.....	7
3-2.	Groupement d'opérateurs économiques .....	8
Article 4 -	Avance .....	8
Article 5 -	Missions .....	9
5-1.	Lot n°1 – Maintenance annuelle .....	9
5-1.1.	Mode d'intervention .....	9
5-1.2.	Accès au site.....	9
5-1.3.	Description de la mission .....	9
5-1.4.	Normes applicables à la mission .....	9
5-1.5.	Contrôles.....	9
5-1.6.	Travaux et prestations effectués au cours des visites annuelles .....	10
5-1.7.	Contrôle des travaux.....	10
5-1.8.	Moyens mis à disposition.....	10
5-2.	Lot n°2 – Réparations curatives .....	11
5-2.1.	Mode d'intervention .....	11
5-2.2.	Accès au site.....	11
5-2.3.	Description de la mission .....	11
5-2.4.	Normes applicables à la mission .....	11
5-2.5.	Contrôles.....	11
5-2.6.	Durée de garantie .....	11
5-2.7.	Moyens mis à disposition.....	11
Article 6 -	Dispositions financières.....	12
6-1.	Caractéristique et contenu des prix .....	12
6-2.	Actualisation des prix.....	12
6-3.	Demandes de paiement.....	12
6-4.	Modalités de règlement des comptes .....	12
Article 7 -	Pénalités.....	13
Article 8 -	Résiliation.....	13
Article 9 -	Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire.....	13
Article 10 -	Assurances.....	13
Article 11 -	Dérogations au cCAG-FCS .....	13
Article 12 -	Paiements .....	14
Article 13 -	Assurances.....	14
Article 14 -	Litiges - Contentieux.....	15

Article 15 - Signature de l'offre par le candidat.....	15
Article 16 - Décision du pouvoir adjudicateur .....	15
Article 17 - Signature du pouvoir adjudicateur.....	15
Annexe 1 : Bordereau de prix unitaire – Lot n°1 – Maintenance annuelle .....	16
Annexe 2 : Détail estimatif – Lot n°1 – Maintenance annuelle .....	17
Annexe 3 : Bordereau de prix unitaire – Lot n°2 – Réparations curatives.....	18
Annexe 4 : Détail estimatif – Lot n°2 – Réparations.....	22

## **Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

### **1-1. OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur un service de maintenance et de réparations annuelles des plateaux sportifs de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) dont la liste figure ci-dessous, afin d'assurer leur conformité aux normes en vigueur.

### **1-2. MODE DE PASSATION**

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

### **1-3. TECHNIQUE D'ACHAT**

La présente consultation est un accord-cadre à bons de commande conformément à l'article L2125-1 1° du CCP.

### **1-4. ALLOTISSEMENT ET MONTANTS**

Le présent accord-cadre est alloté comme suit :

- Lot n°1 : Maintenance annuelle pour des montants minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris ;
- Lot n°2 : Réparations curatives pour des montants minimum de 15 000 € HT et maximum de 80 000 € HT pour toute la durée renouvellement compris.

### **1-5. LIEUX D'EXÉCUTION**

Les visites annuelles de maintenances et les réparations curatives seront réalisées sur les plateaux sportifs communautaires suivants :

- Boussières-en-Cambrésis – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA ;
- Busigny – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA ;
- Le-Cateau-Cambrésis – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA ;
- Cattenières – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA ;
- Estourmel – AE 450 ALU-BOIS FIRST ;
- Haucourt-en-Cambrésis – AE 450 MB BRASILIA + 1KA ;
- Honnechy – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA ;
- Ligny-en-Cambrésis – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA ;
- Montigny-en-Cambrésis – AE 450 MB BRASILIA + 1KA ;
- Reumont – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA ;
- Saint-Benin – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA ;
- Troisvilles – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA ;
- Walincourt-Selvigny – AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas ordonner les missions sur l'ensemble des plateaux sportifs en cas de dégradations (vandalisme, intempéries) d'une particulière gravité que les réparations et prestations de maintenance tels que prévus au présent accord-cadre ne seraient pas suffisants pour remettre en conformité l'équipement.

### **1-6. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

### **1-7. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE**

L'accord-cadre débutera dès la date de notification de l'attribution.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois, renouvelables trois fois tacitement, et ne pourra excéder 48 mois.

## **1-8. DÉLAI D'EXÉCUTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD-CADRE**

---

### **1-8.1. Lot n°1 – Maintenance annuelle**

À la notification du bon de commande, le titulaire du lot n°1 disposera d'un mois pour réaliser l'ensemble des visites de maintenance conformément aux caractéristiques techniques et quantitatives indiquées. Le titulaire disposera d'un délai de quinze jours pour transmettre au représentant du pouvoir adjudicateur la liste des réparations à réaliser sur les plateaux sportifs.

### **1-8.2. Lot n°2 – Réparations curatives**

À la réception des prescriptions du titulaire du lot n°1 concernant les réparations à réaliser sur les plateaux sportifs, le pouvoir adjudicateur notifiera au titulaire du lot n°2 un bon de commande approuvant toute ou partie des réparations prescrites. Le titulaire du lot n°2 disposera alors d'un délai d'un mois pour réaliser l'ensemble des réparations indiquées dans le bon de commande notifié.

## **1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT**

---

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via :

[https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife\\_csm?id=aife\\_index](https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm?id=aife_index) SIRET : 200 030 633 00198

## **1-10. POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

### **1-10.1. Désignation du pouvoir adjudicateur**

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis  
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS  
☎ 03 27 75 84 79 ✉ [secretariat@caudresis-catesis.fr](mailto:secretariat@caudresis-catesis.fr) SIRET : 200 030 633 00198

### **1-10.2. Personne habilitée à signer le marché public**

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, par la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020 portant délégation au Président.

## **1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE**

---

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

## Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

### 2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- au code de la commande publique (CCP) ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

### 2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE) et ses annexes, le bordereau de prix unitaire (BPU) pour chacun des lots à valeur contractuelle et le détail estimatif quantitatif (DQE) pour chacun des lots à valeur non-contractuelle, « 3-AE-2024MaintPlatSport » ;
  - le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024MaintPlatSport » ;
  - l'avis de marché (AM), « 1-AM-2024MaintPlatSport » ;
- le cas échéant, les questions et réponses, « 4-QR-2024MaintPlatSport ».

## Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### 3-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

- s'engage pour son propre compte ;
- engage la société .AGORESPACE..... ;
- l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

#### Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : .AGORESPACE.SAS.....  
Prénom, NOM et titre de son représentant : .KASKOSZ.Régis.-Président.....  
.....  
Numéro SIRET : ...391.543.691.00128.....  
Adresse de l'établissement : 334.rue.Bernard.Bordier.-60150.LONGUEIL-ANNEL  
Adresse électronique : .info@agorespace.com.....  
Numéros de téléphone : 03.44.36.09.64.....

#### Cotraitant 2 :

Nom commercial : .....  
Prénom, NOM et titre de son représentant : .....  
.....  
Numéro SIRET : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Adresse électronique : .....  
Numéros de téléphone : .....

#### Cotraitant 3 :

Nom commercial : .....  
Prénom, NOM et titre de son représentant : .....  
.....  
Numéro SIRET : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Adresse électronique : .....  
Numéros de téléphone : .....

À exécuter le(s) lot(s) n°1 et/ou n°2.

### 3-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

- conjoint ;
- solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement		
	Désignation	Montant (€ HT)	Part (%)
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			
Cotraitant 4			

#### Article 4 - AVANCE

S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, aucune avance ne sera accordée au titulaire.

## Article 5 - MISSIONS

### 5-1. LOT N°1 – MAINTENANCE ANNUELLE

Le présent lot ne concerne que la maintenance annuelle des plateaux sportifs.

Le titulaire ne réalisera pas le contrôle sécurité annuel à la charge d'un autre opérateur économique.

#### 5-1.1. Mode d'intervention

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant du pouvoir adjudicateur, le responsable sécurité, la date et l'heure d'intervention et ce, au moins **...7...** jours ouvrés avant le contrôle et la maintenance du site.

En cas d'impossibilité pour le représentant du pouvoir adjudicateur de garantir l'accès au site, celui-ci en informera le titulaire au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure d'intervention.

#### 5-1.2. Accès au site

Le pouvoir adjudicateur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification d'intervention ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

#### 5-1.3. Description de la mission

Le présent acte d'engagement porte sur la maintenance annuelle des plateaux sportifs communautaires énoncés ci-dessous.

Préalablement à l'exécution de maintenance, le titulaire réalisera un contrôle du site.

Les prestations de contrôle et de maintenance seront réalisées conformément à l'annexe 1 du règlement de consultation portant mémoire technique.

#### 5-1.4. Normes applicables à la mission

Les équipements sont garantis conformes aux exigences des normes NF S 52-901 de 1998, NF EN 1176-1 et NF EN 15312 d'avril 2007.

L'objectif des missions de contrôle et de maintenance annuelles des plateaux sportifs est de répondre aux exigences de la norme NF S 52-901. Il n'exonère pas le pouvoir adjudicateur des exigences de la norme NF S 52-901 figurant dans l'annexe E.3.2.C de cette norme, ni de celle du décret n°96-495 du 4 juin 1996 sur la résistance des buts de hand/foot/basketball.

#### 5-1.5. Contrôles

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble des contrôles préalables à la bonne maintenance des sites définie ci-dessous et à l'annexe 1 du règlement de consultation.

### **5-1.6. Travaux et prestations effectués au cours des visites annuelles**

Le titulaire réalisera au minimum les prestations suivantes :

#### ***5-1.6.1. Entretien des gazons synthétiques***

- Brossage, nettoyage, enlèvement et traitement des mousses et lichens éventuels ;
- Nettoyage des poussières provenant des balles, des chaussures ou de l'usure du gazon.

#### ***5-1.6.2. Entretien des palissades***

- Contrôle des systèmes d'assemblage, resserrages ;
- Vérification des scellements et/ou fixation des poteaux ;
- Vérification et remplacement des bouchons de protection ;
- Remplacement de 2 planches de « bois du nord » si nécessaire ;
- Application d'une couche d'huile de lin sur les mains-courantes en bois exotique ou nettoyage si en aluminium anodisé.

#### ***5-1.6.3. Filets***

- Contrôle de fixation des filets ;
- Si nécessaire, remplacement des filets de but et basketball non armés ;
- Si nécessaire, réparations de filets de but armés.

#### ***5-1.6.4. Exclusions***

Le titulaire précise en annexe 1 du règlement de consultation portant mémoire technique les exclusions du présent marché public.

#### ***5-1.6.5. Durée de garantie***

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1., les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

La durée de garantie de toute ou partie des fournitures pourra être supérieure à la durée indiquée ci-dessous, et ce conformément au mémoire technique dont la trame est annexée au règlement de consultation (annexe 1).

### **5-1.7. Contrôle des travaux**

Un rapport par site sera transmis au représentant du titulaire après chaque intervention et ce, au plus tard deux semaines après la visite annuelle. Il précisera :

- La date d'intervention, ainsi que l'heure d'arrivée et de départ du titulaire ;
- L'identité de l'ensemble du personnel du titulaire étant intervenu ;
- Les contrôles réalisés sur l'équipements ;
- Les anomalies relevées sur l'équipement ;
- Les travaux et prestations réalisés sur l'équipement ;
- Les fournitures posées et leur durée de garantie.

### **5-1.8. Moyens mis à disposition**

Le titulaire s'engage à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur les moyens matériels et personnels nécessaires à l'accomplissement des missions de contrôles et de maintenance conformément aux normes en vigueur et à l'annexe 1 du règlement de consultation.

## **5-2. LOT N°2 – RÉPARATIONS CURATIVES**

Si la maintenance annuelle n'est pas suffisante, le représentant de l'acheteur transmettra au titulaire du lot n°2 les prescriptions du titulaire du lot n°1 par le biais d'un bon de commande. Le titulaire devra réaliser l'ensemble des réparations curatives indiquées.

### **5-2.1. Mode d'intervention**

Le titulaire s'engage à notifier par voie électronique au représentant du pouvoir adjudicateur, le responsable sécurité, la date et l'heure d'intervention et ce, au moins **..7..** jours ouvrés avant les réparations.

En cas d'impossibilité pour le représentant du pouvoir adjudicateur de garantir l'accès au site, celui-ci en informera le titulaire au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure d'intervention.

### **5-2.2. Accès au site**

Le pouvoir adjudicateur, par le biais de son représentant, s'engage à faciliter l'accès des sites au personnel du titulaire sous réserve que la notification d'intervention ait été réalisée dans le délai défini ci-dessus.

### **5-2.3. Description de la mission**

À réception du bon de commande, le titulaire réalisera l'ensemble des réparations curatives prescrites par le titulaire du lot n°1. Le titulaire du lot n°2 s'engage à réaliser l'ensemble des réparations prévues dans le bon de commande.

### **5-2.4. Normes applicables à la mission**

Les équipements sont garantis conformes aux exigences des normes NF S 52-901 de 1998, NF EN 1176-1 et NF EN 15312 d'avril 2007.

L'objectif des missions de contrôle et de maintenance annuelles des plateaux sportifs est de répondre aux exigences de la norme NF S 52-901. Il n'exonère pas le pouvoir adjudicateur des exigences de la norme NF S 52-901 figurant dans l'annexe E.3.2.C de cette norme, ni de celle du décret n°96-495 du 4 juin 1996 sur la résistance des buts de hand/foot/basketball.

### **5-2.5. Contrôles**

Le titulaire s'engage à réaliser contrôler l'ensemble des réparations réalisées avant la remise en service des sites.

### **5-2.6. Durée de garantie**

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1., les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

La durée de garantie de toute ou partie des fournitures pourra être supérieure à la durée indiquée ci-dessous, et ce conformément au mémoire technique dont la trame est annexée au règlement de consultation (annexe 2).

### **5-2.7. Moyens mis à disposition**

Le titulaire s'engage à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur les moyens matériels et personnels nécessaires à l'accomplissement des missions de contrôles et de maintenance conformément aux normes en vigueur et à l'annexe 1 du règlement de consultation.

## Article 6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### 6-1. CARACTÉRISTIQUE ET CONTENU DES PRIX

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement les missions du marché public.

Les prix unitaires indiqués en annexes 1 et 2 du présent acte d'engagement comprennent une **visite annuelle par site** pour l'exécution de l'ensemble des prestations de **contrôles**, de **maintenance** et les **fournitures** prévus à l'article 5-1 du présent acte d'engagement et complétés par l'ensemble des engagements indiqués en annexe 1 du règlement de consultation portant mémoire technique.

Les prix unitaires indiqués en annexe 3 et 4 du présent acte d'engagement comprennent l'ensemble des charges nécessaires l'exécution de l'ensemble des réparations curatives prévues à l'article 5-2 du présent acte d'engagement et complétés par l'ensemble des engagements indiqués en annexe 2 du règlement de consultation portant mémoire technique. Le titulaire ne pourra réclamer de frais supplémentaire pour la livraison ou l'intervention de ses équipes.

### 6-2. ACTUALISATION DES PRIX

Le candidat pourra transmettre par courrier au service financier du pouvoir adjudicateur l'actualisation des prix au plus tard un mois avant la date anniversaire du présent accord-cadre selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0,20 + 0,80 \frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé ;
- P0 = le prix initial ;
- I = l'indice BT01, Index du bâtiment - Tous corps d'état - Base 2010, connu à la date de révision, identifiant 001710986 ;
- I0 = l'indice BT01 connu à la date de consultation du présent marché public (août 2020).

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

### 6-3. DEMANDES DE PAIEMENT

Après l'admission des prestations conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement et conformément à l'ordre de service, le titulaire transmettra sa facture ou demande de paiement via :

<https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>

SIRET du pouvoir adjudicateur : 200 030 633 00198

Les demandes de règlement envoyées à l'adresse ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date et l'intitulé du marché public ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché public, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

### 6-4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES COMPTES

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du marché public, dans les conditions prévues aux articles 27, 28 et 29 du CCAG-FCS.

## Article 7 - PÉNALITÉS

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = V \times \frac{R}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les prestations ne sont pas du tout réalisées ou sont réalisées partiellement – pour exemple : contrôle réalisée mais maintenance en toute ou partie non exécutée, non-transmission du rapport, fourniture posée non satisfaisante.

## Article 8 - RÉSILIATION

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation du marché public.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le présent marché public. Le cas échéant, il en notifiera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du présent contrat via lettre recommandée avec accusé de réception.

## Article 9 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces du marché public ou non-respect des délais, le pouvoir adjudicateur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

## Article 10 - ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

## Article 11 - DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

## Article 12 - PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Titulaire - Mandataire

Compte ouvert au nom de	AGORESPACE		
Sous le numéro	00019780845	Clé RIB	76
Banque	BPI France Financement	Code BIC	CPMEFRPPXXX
Code Banque	18359	Code Guichet	00043

Cotraitant 1

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 2

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 3

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Cotraitant 4

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque		Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

**Le relevé d'identité bancaire est joint au présent acte d'engagement.**

## Article 13 - ASSURANCES

Compagnie d'assurance	GROUPAMA	N° de police	05109258Q
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	
Compagnie d'assurance		N° de police	

## Article 14 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

## Article 15 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme FERRET-LEGRAND Séverine, Assistante de Direction Commerciale	A Longueil-Annel, Le 03/10/2024	<b>AGORESPACE</b> SAS au capital de 450 000 € 391 543 691 RCS Compiègne 334, rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL ANNEL Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## Article 16 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Le présent soumissionnaire :
  - est retenu pour :  le lot n°1 -  le lot n°2 ;
  - n'est pas retenu.

## Article 17 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

À Beauvois-en-Cambrésis, le .....

Décision n°2024/.....

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

Serge SIMÉON

AGORESPACE  
SAS au capital de 450 000 €  
391 543 691 RCS Compiègne  
334, rue Bernard Bordier  
60150 LONGUEIL ANNEL  
Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

**Annexe 1 : Bordereau de prix unitaire – Lot n°1 – Maintenance annuelle****Taux de TVA applicable : 20. %**

Les prix unitaires sont définis à l'article 5-1 du présent acte d'engagement.

Localisation	Concept	Prix unitaire € HT (en chiffres et en lettres)
Boussières-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Busigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Le-Cateau-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Cattenières	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Estourmel	AE 450 ALU-BOIS FIRST	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Haucourt-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Honnechy	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Ligny-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Montigny-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Reumont	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Saint-Benin	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Troisvilles	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes
Walincourt-Selvigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA	1 153,84 €
		Mille-cent-cinquante-trois Euros et quatre-vingt-quatre centimes

Fait le .03/10/2024....., à .Longueil-Annel

**AGORESPACE**

SAS au capital de 450 000 €  
 391 543 691 RCS Compiègne  
 334, rue Bernard Bordier  
 60150 LONGUEIL ANNEL  
 Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Mme FERRET-LEGRAND Séverine  
 Assistante de Direction Commerciale

**Annexe 2 : Détail estimatif – Lot n°1 – Maintenance annuelle****Taux de TVA applicable : 20 %**

Les prix unitaires sont définis à l'article 5-1 du présent acte d'engagement.

Localisation	Concept	Quantité	P.U. € HT	Montants € HT
Boussières-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Busigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Le-Cateau-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Cattenières	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Estourmel	AE 450 ALU-BOIS FIRST	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Haucourt-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Honnechy	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Ligny-en-Cambrésis	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Montigny-en-Cambrésis	AE 450 MB BRASILIA + 1KA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Reumont	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Saint-Benin	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Troisvilles	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
Walincourt-Selvigny	AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA	4	1 153,84 €	4 615,36 €
			<b>TOTAL HT</b>	<b>59 999,68 €</b>

\*Les quantités indiquées sont estimatives. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les faire évoluer en fonction de ses besoins et des prix proposés par le titulaire. Le total du marché public ne pourra être supérieur à 60.000 € HT.

Fait le ..03/10/2024....., à Longueil-Annel

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Mme FERRET-LEGRAND Séverine  
Assistante de Direction Commerciale

 **AGORESPACE**  
SAS au capital de 450 000 €  
391 543 691 RCS Compiègne  
334, rue Bernard Bordier  
60150 LONGUEIL-ANNEIL  
Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

**Annexe 3 : Bordereau de prix unitaire – Lot n°2 – Réparations curatives****Taux de TVA applicable : 20,0 %**

Les prix unitaires sont définis à l'article 5-2 du présent acte d'engagement.

Référence acheteur	Référence acheteur	Unité	Prix unitaire € HT (en chiffres et en lettres)
<b>AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA</b>			
	Palissade latérale (hors main-courante)	U	456,00 € Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Palissade d'angles (hors main-courante)	U	456,00 € Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Longeron	U	39,00 € Trente-neuf Euros
	Panneau de basket	U	470,00 € Quatre-cent-soixante-dix Euros
	Filet de basket (Classic)	U	57,00 € Cinquante-sept Euros
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	479,00 € Quatre-cent-soixante-dix-neuf Euros
	Gazon (1 kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	516,00 € Cinq-cent-seize Euros
	Kit visserie	F	77,00 € Soixante-dix-sept Euros
	Bouchon (vert : AB <sup>2</sup> -PP-BOU-STA)	U	0,72 € Soixante-douze centimes
<b>AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA</b>			
	Palissade latérale (hors main-courante)	U	456,00 € Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Palissade d'angles (hors main courante)	U	456,00 € Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Longeron	U	39,00 € Trente-neuf Euros
	Panneau de basket	U	470,00 € Quatre-cent-soixante-dix Euros
	Filet de basket (Classic)	U	57,00 € Cinquante-sept Euros
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	479,00 € Quatre-cent-soixante-dix-neuf Euros
	Gazon (1 kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	516,00 € Cinq-cent-seize Euros
	Kit visserie	F	77,00 €

			Soixante-dix-sept Euros
			0,72 €
	Bouchon (vert : AB <sup>2</sup> -PP-BOU-STA)	U	Soixante-douze centimes
<b>AE 450 ALU-BOIS FIRST</b>			
			512,00 €
	Palissade latérale (hors main-courante)	U	Cinq-cent-douze Euros
			512,00 €
	Palissade d'angles (hors main-courante)	U	Cinq-cent-douze Euros
			39,00 €
	Longeron	U	Trente-neuf Euros
			470,00 €
	Panneau de basket	U	Quatre-cent-soixante-dix Euros
			57,00 €
	Filet de basket (Classic)	U	Cinquante-sept Euros
			317,00 €
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	Trois-cent-dix-sept Euros
			516,00 €
	Gazon (Kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	Cinq-cent-seize Euros
			165,00 €
	Kit visserie	F	Cent-soixante-cinq Euros
			0,12 €
	Bouchon	U	Douze centimes
<b>AE 450 MB BRASILIA + 1KA</b>			
			1 160,00 €
	Palissade latérale (avec main-courante)	U	Mille-cent-soixante Euros
			1 160,00 €
	Palissade d'angles (avec main-courante)	U	Mille-cent-soixante Euros
			39,00 €
	Longeron	U	Trente-neuf Euros
			470,00 €
	Panneau de basket	U	Quatre-cent-soixante-dix Euros
			57,00 €
	Filet de basket (Classic)	U	Cinquante-sept Euros
			403,00 €
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	Quatre-cent-trois Euros
			516,00 €
	Gazon (Kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	Cinq-cent-seize Euros
			80,00 €
	Kit visserie	F	Quatre-vingt Euros

	Bouchon (blanc: vis.bou.bla.034)	U	1,50 €
			Un Euro et cinquante centimes
<b>AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA</b>			
	Palissade latérale (hors main-courante)	U	456,00 €
			Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Palissade d'angles (hors main courante)	U	456,00 €
			Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Longeron	U	39,00 €
			Trente-neuf Euros
	Panneau de basket	U	470,00 €
			Quatre-cent-soixante-dix Euros
	Filet de basket (Classic)	U	57,00 €
			Cinquante-sept Euros
	Filet de football (Classic / pur 1 but)	U	479,00 €
			Quatre-cent-soixante-dix-neuf Euros
	Gazon (Kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	516,00 €
			Cinq-cent-seize Euros
	Kit visserie	F	77,00 €
			Soixante-dix-sept Euros
	Bouchon (vert: AB <sup>2</sup> .PP.BOU.STA)	U	0,72 €
			Soixante-douze Centimes
<b>AE 5000 AB<sup>2</sup> BRASILIA + FA</b>			
	Palissade latérale (hors main-courante)	U	456,00 €
			Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Palissade d'angles (hors main-courante)	U	456,00 €
			Quatre-cent-cinquante-six Euros
	Longeron	U	39,00 €
			Trente-neuf Euros
	Panneau de basket	U	470,00 €
			Quatre-cent-soixante-dix Euros
	Filet de basket (Classic)	U	57,00 €
			Cinquante-sept Euros
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	479,00 €
			Quatre-cent-soixante-dix-neuf Euros
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	516,00 €
			Cinq-cent-seize Euros
	Kit visserie	F	77,00 €
			Soixante-dix-sept Euros
	Bouchon	U	0,72 €

	(vert : AB².PP.BOU.STA)		Soixante-douze Centimes
<b>AE 450 MB BRASILIA + 1KA</b>			
	Palissade latérale (avec main-courante)	U	1 160,00 € Mille-cent-soixante Euros
	Palissade d'angles (avec main-courante)	U	1 160,00 € Mille-cent-soixante Euros
	Longeron	U	39,00 € Trente-neuf Euros
	Panneau de basket	U	470,00 € Quatre-cent-soixante-dix Euros
	Filet de basket (Classic)	U	57,00 € Cinquante-sept Euros
	Filet de football (Classic / pour 1 but)	U	403,00 € Quatre-cent-trois Euros
	Gazon (kit de 8m²)	M2	516,00 € Cinq-cent-seize Euros
	Kit visserie	F	80,00 € Quatre-vingt Euros
	Bouchon (blanc: vis.bou.bla.034)	U	1,50 € Un Euro et cinquantes centimes

Fait le .03/10/2024....., à .Longueil-Annel

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Mme FERRET-LEGRAND Séverine,  
Assistante de Direction Commerciale

**AGORESPACE**  
 SAS au capital de 450 000 €  
 391 543 691 RCS Compiègne  
 334, rue Bernard Bordier  
 60150 LONGUEIL ANNEL  
 Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63

**Annexe 4 : Détail estimatif – Lot n°2 – Réparations****Taux de TVA applicable : 20 %**

Les prix unitaires sont définis à l'article 5-1 du présent acte d'engagement.

Référence titulaire	Référence acheteur	Unité	Quantité		Prix unitaire HT	Montant € HT
			Prix unitaire € HT	Quantité		
AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA						
	Palissade latérale	U	23		456,00 €	10 488,00 €
	Palissade d'angles	U	8		456,00 €	3 648,00 €
	Longeron	U	17		39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2		470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2		57,00 €	114,00 €
	Filet de football	U	2		479,00 €	958,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24		516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1		77,00 €	77,00 €
	Bouchon	U	10		0,72 €	7,20 €
AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + 1KA + FA						
	Palissade latérale	U	23		456,00 €	10 488,00 €
	Palissade d'angles	U	8		456,00 €	3 648,00 €
	Longeron	U	17		39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2		470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2		57,00 €	114,00 €
	Filet de football	U	2		479,00 €	958,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24		516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1		77,00 €	77,00 €
	Bouchon	U	10		0,72 €	7,20 €
AE 450 ALU-BOIS FIRST						
	Palissade latérale	U	23		512,00 €	11 776,00 €
	Palissade d'angles	U	8		512,00 €	4 096,00 €
	Longeron	U	17		39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2		470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2		57,00 €	114,00 €

	Filet de football	U	2	317,00 €	634,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24	516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1	165,00 €	165,00 €
	Bouchon	U	10	0,12 €	1,20 €
AE 450 MB BRASILIA + 1KA					
	Palissade latérale	U	23	1 160,00 €	26 680,00 €
	Palissade d'angles	U	8	1 160,00 €	9 280,00 €
	Longeron	U	17	39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2	470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2	57,00 €	114,00 €
	Filet de football	U	2	403,00 €	806,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24	516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1	80,00 €	80,00 €
	Bouchon	U	10	1,50 €	15,00 €
AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA					
	Palissade latérale	U	23	456,00 €	10 488,00 €
	Palissade d'angles	U	8	456,00 €	3 648,00 €
	Longeron	U	17	39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2	470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2	57,00 €	114,00 €
	Filet de football	U	2	479,00 €	958,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24	516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1	77,00 €	77,00 €
	Bouchon	U	10	0,72 €	7,20 €
AE 5000 AB <sup>2</sup> BRASILIA + FA					
	Palissade latérale	U	23	456,00 €	10 488,00 €
	Palissade d'angles	U	8	456,00 €	3 648,00 €
	Longeron	U	17	39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2	470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2	57,00 €	114,00 €

	Filet de football	U	2	479,00 €	958,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24	516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1	77,00 €	77,00 €
	Bouchon	U	10	0,72 €	7,20 €
AE 450 MB BRASILIA + 1KA					
	Palissade latérale	U	23	1 160,00 €	26 680,00 €
	Palissade d'angles	U	8	1 160,00 €	9 280,00 €
	Longeron	U	17	39,00 €	663,00 €
	Panneau de basket	U	2	470,00 €	940,00 €
	Filet de basket	U	2	57,00 €	114,00 €
	Filet de football	U	2	403,00 €	806,00 €
	Gazon (kit de 8m <sup>2</sup> )	M2	<del>20</del> 24	516,00 €	1 548,00 €
	Kit visserie	F	1	80,00 €	80,00 €
	Bouchon	U	10	1,50 €	15,00 €
<b>Total</b>					<b>173 962,00 €</b>

\*Les quantités indiquées sont estimatives. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les faire évoluer en fonction de ses besoins et des prix proposés par le titulaire. Le total du marché public ne pourra être supérieur à 80.000 € HT.

Fait le ..03/10/2024....., à Longueil-Annél

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Mme FERRET-LEGRAND Séverine,  
Assistante de Direction Commerciale

**AGORESPACE**

SAS au capital de 450 000 €

391 543 691 RCS Compiègne

334, rue Bernard Bordier

60150 LONGUEIL ANNEL

Tél. 03 44 36 09 64 - Fax 03 44 36 09 63



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE  
AGORESPACE  
334 RUE BERNARD BORDIER  
60150 LONGUEIL ANNEL

Bpifrance Financement  
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00019780845	76	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0197	8084	576	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC				CPMEFRPPXXX			

✂.....



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE  
AGORESPACE  
334 RUE BERNARD BORDIER  
60150 LONGUEIL ANNEL

Bpifrance Financement  
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00019780845	76	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0197	8084	576	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC				CPMEFRPPXXX			



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_41
Objet :	Décision N02024/41 - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de services de maintenance des plateaux sportifs pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20241008-DEC2024_41-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20241008-DEC2024_41-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DEC2024.41.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20241008-DEC2024_41-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	10.3 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 octobre 2024 à 14h15min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 octobre 2024 à 14h16min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 octobre 2024 à 14h16min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 octobre 2024 à 14h16min47s	Reçu par le MI le 2024-10-08